



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE ORDINAIRE du 1<sup>er</sup> avril 2021

**Présents** : MM. Mmes : SAND Gilbert – CLEISS Jonathan – RUCH Valérie – RUCH Yannick – SCHMITT Dominique – PFISTER Monique – SEIBERT Sandra – LEONHART Caroline - LIENHART Bernard – PETITEAU Sylvia - SCHILL Fabien – WARTH Céline – SCHEER Cédric – LENHARDT Olivier

**Absent excusé** : Mme KLOPFENSTEIN Martine - procuration à M. SAND Gilbert

#### ORDRE DU JOUR :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du CR du 12 février 2021
- 3) Compte rendu des délégations de signature du Maire
- 4) Taux de fiscalité directe locale
- 5) Organisation de la mobilité au sein de la COMCOM
- 6) Regroupement pédagogique intercommunal
- 7) Entretien pompe à chaleur école maternelle
- 8) Défibrillateur salle polyvalente
- 9) Tarif d'occupation place de l'église
- 10) Divers

#### DECISIONS PRISES :

M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- 10) Extension du réseau d'eau rue neuve
- 11) Divers

#### **1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. Olivier LENHARDT a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

#### **2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 12 FEVRIER 2021**

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Mme Valérie RUCH apporte des précisions sur la motivation de son vote concernant le point 3.2. du compte rendu du 12 février 2021.

M. SCHMITT Dominique quitte la séance à 20h45.

M. le Maire remet le plan cadastral relatif aux terrains situés rue des rochers et apporte des précisions sur le zonage et les servitudes en place.

### **3. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DE SIGNATURES DU MAIRE.**

Dans le cadre de sa délégation de signature, M. le Maire informe l'assemblée de la signature des devis concernant la mise en sous-terrain des réseaux électriques, téléphoniques et de la fibre dans la route de Bitche :

- devis SOBECA d'un montant de 28.195,44 Euros TTC ;
- devis Orange de 3.200 Euros TTC ;
- devis Rosace de 16.372,80 Euros TTC.

### **4. TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Par délibération du 12 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe d'habitation (TH) : 9,10 % pour un produit de	123 578,- €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 10,00 % pour un produit de :	86 900,- €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 74,65 % pour un produit de	<u>18 364,- €</u>
	<b>228 842,- €</b>

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (13,17%) est transféré aux communes. Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 23,17 % (soit le taux communal de 2020 : 10% + le taux départemental de 2020 : 13,17%).

Il est proposé, suite à ces informations, de prendre acte du nouveau taux de référence de TFPB (taux communal 2020 + 13,17%) et de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021

**Le conseil municipal vote les taux d'imposition pour l'année 2021 et décide, à l'unanimité des membres présents, de les porter à :**

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB): 23,17 %	208 020,- €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 74,65 %	<u>18 364,- €</u>
	<b>226 384,- €</b>

### **5. TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HANAU-LA PETITE PIERRE DE LA COMPETENCE « ORGANISATION DE LA MOBILITE »**

**Vu** l'article L1231-1 du code des transports,

**Vu** l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n°13 du Conseil communautaire du 11 février 2021,

**Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents :**

- de transférer à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre la compétence facultative « organisation de la mobilité » au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports ;

- de charger le Maire d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

### **6. REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL**

M. le Maire rappelle que la fermeture d'une classe à Wimmenau a été prononcée par les instances de l'Education Nationale pour la prochaine rentrée scolaire.

Au vu des effectifs scolaires dans les trois communes, et suite aux diverses réunions de réflexions menées en amont, M. Samuel LEICHTWEIS, Maire de la commune Reipertswiller, et M. Yves KLEIN, Maire de la Commune de Lichtenberg, ont émis un avis favorable à un regroupement pédagogique intercommunal avec la commune de Wimmenau dès la rentrée 2021.

Les classes seront donc réparties sur les 3 sites, avec un effectif maximal de 24 élèves par classe.

Un dossier a également été déposé à la Région Grand Est, précisant le nombre d'enfants concernés par le transport scolaire intercommunal.

A l'issue de la réunion prévue prochainement avec les délégués des parents d'élèves de Wimmenau, les enseignants, les représentants de l'inspection académique et les représentants de la commune, une information sera relayée à tous les parents d'élèves.

Dès lors, le Maire propose l'accueil périscolaire dans les locaux du bâtiment « maternelle » de Wimmenau à partir de septembre 2021. Ce qui permettra la résiliation de la location des conteneurs ALGECO.

Par ailleurs, la commune de Wimmenau pourra offrir la possibilité aux parents des élèves de Reipertswiller et Lichtenberg qui le souhaitent, d'inscrire leurs enfants au périscolaire de Wimmenau dès septembre 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 13 voix Pour, 1 Abstention (Mme Monique PFISTER) :**

- d'intégrer le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) existant des communes de Reipertswiller et Lichtenberg, et de fusionner les classes de maternelles et les classes élémentaires des 3 communes dès la rentrée scolaire 2021
- de nommer une direction unique pour les 3 communes
- de répartir les classes comme suit pour l'année scolaire 2021 / 2022 :
  - Commune de Reipertswiller : les 3 classes de maternelle, une classe de CE1 / CE2 et une classe de CE2 / CM1
  - Commune de Lichtenberg : une classe de CP et une classe de CE1
  - Commune de Wimmenau : une classe de CM1 et une classe de CM2
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention fixant les modalités régissant le fonctionnement du RPI.

## **7. ENTRETIEN POMPE A CHALEUR ECOLE MATERNELLE**

Suite à l'augmentation de la consommation électrique à l'école maternelle, la commune dispose d'un devis de la société Stein'Air pour l'entretien de la pompe à chaleur, à hauteur de 1412,40 € TTC.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.**

## **8. DEFIBRILLATEUR SALLE POLYVALENTE**

La commune est équipée d'un défibrillateur, installé au niveau de la mairie. M. le Maire suggère d'en installer un deuxième à la salle polyvalente.

Le Président du Comité de Gestion de la salle polyvalente propose de prendre en charge les frais liés à cette acquisition.

## **9. TARIF D'OCCUPATION PLACE DE L'EGLISE**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :**

- d'appliquer à M. OLIERO (Chalet Gourmand) un tarif d'occupation de la place de l'église de 12 Euros par jour ;
- de ne pas donner suite à la proposition des forains pour l'installation d'un manège.

## **10. EXTENSION DU RESEAU D'EAU RUE NEUVE**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2021, le Conseil Municipal avait accepté la première proposition de devis de l'entreprise WENDLING pour un montant de 7.918,09 TTC, concernant l'extension du réseau d'eau au niveau de la rue neuve.

Le SIVOM de la Haute Moder, gestionnaire de l'eau, doit réaliser les travaux et financer ces derniers. Ces dépenses sont liées à la volonté de la commune pour son développement urbain, et non à la volonté du SIVOM d'améliorer son réseau. Aussi, les frais sont à la charge de la commune de Wimmenau.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité des membres présents :**

- que la commande des travaux soit réalisée par le SIVOM de la Haute Moder auprès de l'entreprise WENDLING ;
- que l'entreprise WENDLING facture les travaux au SIVOM de la Haute Moder ;
- que le SIVOM de la Haute Moder refacture les travaux à la Commune de Wimmenau.

## **11. DIVERS**

- Le prochain Conseil Municipal, consacré au budget, se tiendra le mardi 13 avril 2021 à 20h00 à la salle de la médiathèque. A cette occasion, les indemnités des élus seront présentées.
- La commission des finances se réunira le 06 avril 2021 à 19h30 à la mairie.
- M. le Maire soumet la demande de M. REINHART Pierre, de réduire le bail de chasse (bail annuel de 9.000 €) de 50 %.
- Un rafraîchissement des marquages au sol (passage pour piétons, etc...) sera réalisé par l'ouvrier communal.
- M. le Maire informe que l'achat des tableaux interactifs pour l'école élémentaire est mis en suspens. Ce sujet fera l'objet d'une discussion avec les enseignants dans le cadre du RPI.
- Suite à une récente réunion de la commission fleurissement, cadre de vie et patrimoine, la commune profitera des offres actuelles pour effectuer l'achat de décorations de Noël.
- Dans le cadre du fleurissement de la commune, les fleuristes locales seront consultées.
- Le questionnaire sondage/communication est remis aux membres du conseil municipal.
- M. le Maire rappelle qu'un cours de taille d'arbres aura lieu dans le verger communal le samedi 3 avril 2021.
- Un nettoyage de printemps sera organisé le samedi 10 avril 2021.

**Le secrétaire :**

**Lu et approuvé  
Les conseillers :**